COMMUNE DE CINTEGABELLE

DEPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

1ERE MODIFICATION

REÇU LE :
21 MAI 2014
A LA SOUS-PRÉFECTURE

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Date de l'arrêté prescrivant l'enquête publique relative à la première modification du plan local d'urbanisme :	Date d'approbation de la 1ère modification du plan local d'urbanisme :
31 OCTOBRE 2013	**19 FEVRIER 2014**
Le Maire, MAIRIE DE CINTEGABELLE (HAUTE-GARONNE) Jean Louis REMY	5.19

Date d'approbation du P.L.U initial : 26 mai 2011.

République Française

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS de la HAUTE-GARONNE

GROUPEMENT CENTRE
23 rue de Marclan

Téléphone : 05 62 11 68 00
Télecopie : 05 62 11 68 09

Affaire suivie par : Ltn Delbos

CR réunion tripartite de travail 2011 Cintegabelle /MD-2011/N° : 196

Muret, le 18 Février 2011

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
31550 CINTEGABELLE

Mairie de Cintegabelle
25 FEV. 2011
Reçu Courrier

OBJET : Compte rendu de réunion du bilan défense extérieure contre l'incendie (DECI) et accessibilité.

Réf. : Votre courrier du 4 Janvier 2011
Etude DECI du SDIS du 5 Décembre 2005 et cartes associées.

Monsieur le Maire,

Le 20 Janvier 2011 à l'Hôtel de Ville nous avons fait le bilan de la défense incendie de votre commune, en présence de :

- Représentants Mairie : M. REMY J.L (Maire), M. SALVAIRE Alain (Conseiller municipale délégué), Melle BRUSSOLO Stéphanie (Urbanisme).
- Représentant Service Gestionnaire de l'eau : M. VIALAN (SIECHA).
- Représentants SDIS 31 : Ltn DELBOS

1) En conclusion à cette réunion, et afin de poursuivre l'amélioration de la défense incendie de votre commune, les listes d'actions suivantes ont été dégagées :

Liste d'actions 1 : liées à la faisabilité rapide d'un point d'eau

- SOLUTION N°1, Action sur le réseau d'eau :

SECTEUR DEFAVORISE	RISQUE A DEFENDRE	SOLUTION CONFIRMEE lors de la réunion de ce jour
D35 Route d'Auterive	Exploitations agricole Habitations	**Renforcement de réseau :** *1 PI Ø100mm demandé à égale distance de "Cussou" et "Serpouillet: **Implantation d'un PI. Echéance 2012. Demande de subvention possible.**
Route Départementale D35F Lieu-dit « Bouissou »	Habitations	**Implantation future d'un PI suite à urbanisation réalisée. Echéance 2014. Demande de subvention possible.**

SECTEUR DEFAVORISE	RISQUE A DEFENDRE	SOLUTION CONFIRMEE lors de la réunion de ce jour
Chemin d'Ampouillac	Habitations	*1 PI ∅100mm demandé face au n° 321: **Implantation d'un PI . Echéance 2011 .Demande de subvention possible.**
Chemin de Capvert	Exploitations Agricoles Habitations	*1 PI ∅100mm demandé face au n° 380: **Implantation d'un PI. Echéance 2012. Demande de subvention possible.**
Chemin de Dabiou	Habitations	*1 PI ∅100mm demandé au croisement du chemin des Oulieux : **Implantation d'un PI. Echéance 2012. Demande de subvention possible.**

- SOLUTION N°2, Réserves artificielles :

Lorsque le réseau public ne permet pas la mise aux normes ou bien la création d'un PI normalisé.

Aucune action actuellement n'inclut cette SOLUTION technique N°2.

- SOLUTION N° 3, Points d'aspiration aménagés sur points d'eau naturel :

SECTEUR DEFAVORISE	RISQUE A DEFENDRE	SOLUTION CONFIRMEE lors de la réunion de ce jour
Rive Gauche de l'Ariège	Château privé.	Aire d'aspiration immatriculation SDIS n°48 : **Mettre en conformité cette aire d'aspiration. Echéance 2011.**

Les Aires d'Aspiration qui sont immatriculées SDIS seront toutes contrôlées et pour celles qui peuvent l'être, elles seront mises en conformité. A cette fin contacter le SDIS (05.62.11.68.00).

Liste d'actions 2 : Points particuliers

SECTEUR DEFAVORISE	RISQUE A DEFENDRE	SOLUTION ENVISAGEE à programmer
Les ERP (Etablissement Recevant du Public) de la commune	ERP	**Les ERP ne sont pas pris en considération dans l'étude DECI de façon exhaustive car ils sont déjà suivis par la Commission de Sécurité compétente.**
Les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) de la commune	ICPE	**Les ICPE ne sont pas prises en considération dans l'étude DECI : La Mairie doit se rapprocher du SDIS pour tout complément d'information.**

Liste d'actions 3 : Le reste de la commune.

SECTEUR DEFAVORISE	RISQUE A DEFENDRE	SOLUTION ENVISAGEE
Tous secteurs où existent des PI ou dispositifs équivalents non normalisés	Tous types	Mettre aux normes les PI ou dispositifs équivalents existants
D35 Route d'Auterive	Exploitations agricole Habitations	**1PI** à égale distance de "La Jasse Neuve" et "Cathié" **1PI** à "Pontié" **1PI** à "Prouet bas" **1PI** à "Barrau" **1PI** à "Monplaisir"
Chemin de Plagnole	Exploitation Agricole Habitations	**1PI** à "Plagnole Haut" **1PI** au croisement du chemin de "Massot"
D25 Avenue du Lauragais	Exploitations agricole Habitation	**1PI** au n° 505 **1PI** au croisement du chemin de "Pinier le Neuf" **1PI** au croisement du chemin de "l'Espinet" **1PI** face à "Rec Mige"
Chemin de "Trafic" à "Bellegarde"	Exploitations agricoles Habitations	**1PI** face à "Roudière" **1PI** face à "Bel Air" **1PI** au croisement du chemin de "Bellegarde"
D35 Avenue de Calmont	Habitations	**1 PI** face au n° 420
D35 Avenue de Mazères	Exploitation agricole / Artisanat Habitations	**1 PI** au croisement du chemin de "Tramezaygues" **1 PI** au croisement du chemin de fantou
Chemin de Paris	Habitations	**1 PI** au fond du chemin angle de l'impasse
D35e Route de Saverdun	Habitations	**1 PI** face au n° 215
Chemin de Beyssac	Habitations	**Aménager l'aire d'aspiration sur puits**
Route de Gilis	Habitations	**1 PI** face au n° 435 **1 PI** face au n° 810 angle chemin de la Guerre
Chemin d'Ampouillac	Exploitations Agricoles Habitations	**1 PI** croisement chemin de "Borde Migère" **1 PI** croisement chemin "Ampouillac" **1 PI** croisement chemin de "Boulias Dessous" "Sainte Marie" **1 PI** croisement chemin de "Boulias Dessus"

SECTEUR DEFAVORISE	RISQUE A DEFENDRE	SOLUTION ENVISAGEE
Chemin d'Espalmade	Exploitations Agricoles Habitations	**1 PI** face n° 325 **1 PI** croisement chemin de "Petit" **1 PI** face n° 995 **1 PI** a égale distance de "Plante Persil neuf" et "Plante Persil"
RN20 Route de Foix	Exploitations Agricoles Habitations	**1 PI** angle chemin de Garrau **1 PI** angle chemin de Guilhem **1 PI** face a "Secourieu" **1 PI** croisement chemin de "Gassiot" et "Dardarac" **1 PI** devant entreprise d'horticulture Mettre aux normes le PI n° 3 angle chemin de Roques
D25m	Exploitations Agricoles Habitations	**1 PI** à égale distance entre "La Jalousie" et "Mouscaillot"
Chemin de Montfort	Exploitations Agricoles Habitations	**1 PI** à égale distance de "Montfort" et "La Boulbène"
D25 Route de Gaillac Toulza	Exploitations Agricoles Habitations	**1 PI** face n° 570 **1 PI** croisement D28 à " Marens"
D28	Habitations	**1 PI** croisement route de Caujac à "Prate"
Chemin de Calers	Habitations	**1 PI** face n° 295
Route de Caujac	Exploitations Agricoles Habitations	**1 PI** croisemnt chemin"Argelès le Vieux" et "Argelès le neuf" **1 PI** face "Alexis"
Route du Bouet	Exploitations Agricoles Habitations	**1 PI** face n° 275 **1 PI** angle chemin de Guilhem **1 PI** face n° 1700 **1 PI** croisement chemin de Roques **1 PI** croisement chemin de "Tabengut" Mettre aux normes le PI n°6 croisement de « Cathié le Neuf ».
Chemin de Blandin	Habitations	**1 PI** au croisement de l'Impasse
Chemin de Capvert	Exploitations Agricoles Habitations	**1 PI** face n° 825

Pour tout aménagement futur, une concertation est nécessaire afin de déterminer précisément les besoins en termes de défense extérieure contre l'Incendie et d'accessibilité. Cette rencontre permettra aussi de définir les solutions techniques pour satisfaire ces besoins.

2) Autres points évoqués :

- Rappel sur la nécessité d'une communication régulière des données (accessibilité et DECI) entre SDIS et Mairie:

  Informer le SDIS des nouvelles rues. **La Mairie recevra du SDIS la cartographie de la commune afin de comparer et réaliser la mise à jour des nouvelles rues.**

  - Informer le SDIS :
    - des nouveaux poteaux d'incendie (débit-pression)

- des modifications de poteaux d'incendie (indisponibilités et remises en fonction avec couple débit-pression). **La Mairie, en relation avec le SDIS, vérifiera l'existence ou non du PI n°11 et lèvera le doute.**
- des couples débit-pression des PI privés : demandés par la Mairie

NB : Le SDIS informera la Mairie sur les Numérotations des PI

- Mettre à jour ces données autant que nécessaire.

- Courrier du 5 mars 2009 de M. le préfet de la Haute-Garonne sur la défense incendie.
  Le Syndicat des Eaux (SIECHA) a transmis au SDIS le relevé débit-pression des PI de la commune pour cette année, à titre gracieux.
  Un accord « pesage-réparation PI » entre la mairie et le Syndicat des Eaux (SIECHA) a été évoqué pour une vérification annuelle. Informer le SDIS si finalisation et faire parvenir les couples débit –pression au SDIS.
  L'entretien des PI étant assuré à ce jour par La Communauté de Commune de la Vallée de l'Ariège-Auterive par un transfert de compétence.

Information sur les réserves artificielles d'incendie (annexes 3, 3bis, 4, 5, 6, 7 et 8 de la note SDIS du 26 février 2002).

- Information sur les subventions du Conseil Général (document SDIS du 23 janvier 2009).
  Les demandes de subventions seront dorénavant adoptées.
- Aspect opérationnel (pour CTAC) : Existe-t-il un N° de Tél « mairie de Permanence » ?
  Il n'existe pas à ce jour un téléphone réservé à une permanence des élus.
- Projet de texte DECI

Les conclusions de ce compte-rendu sont réalisées afin d'être intégrées au mieux dans le PLU, au sein d'un paragraphe « Défense extérieure contre l'incendie ».

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le chef du groupement centre,

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS HTE-GARONNE GROUPEMENT CENTRE

Lieutenant-colonel Alain BOULOU

REÇU LE : 21 MAI 2014 A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET

Copies : Monsieur le chef CIS Cintegabelle
DDT31
Service Gestionnaire de l'eau